## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 30 AOUT 2021 à 19H30

## **COMPTE-RENDU**

<u>Présents</u>: Ludwig MONTAGNE, Maire ; Jean-Claude MANGANO, Conception JUNIQUE, Christelle PAPIN, Christian ROUCHON, Noël GREVE, Adjoints ; Alain BAYLE, Maxime BLACHON, Romain BOITEL, Florian CHANAL, Carine BOISSY, Annick DELANOÉ, Daniel FALCIN, Marike GRALER, Sandra LADREIT, Cathy REYNAUD, Auriane ROUBI.

<u>Absents excusés</u>: Mme Josiane POMMARET donne pouvoir à Mme Sandra LADREIT M. Frédéric GIFFON donne pouvoir à M. Christian ROUCHON.

**Président de Séance :** Ludwig MONTAGNE, Maire

## **AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATIONS**

### SDED – RENFORCEMENT DU RÉSEAU (100% SDED) – Dossier 262950068AER

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques suivantes :

# <u>Opération : Electrification - Renforcement du réseau BT à partir du poste ST BARTHELEMY</u> mutation 400 kva

Dépense prévisionnelle HT : 13 501,23 €
 Dont frais de gestion : 642,92 €

Plan de financement prévisionnel

Financements mobilisés par le SDED : 13 501,23 €

• Participation communale : Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS, approuve\_le plan de financement ci-dessus détaillé et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

## SDED – RACCORDEMENT POUR ALIMENTER LA CONSTRUCTION DE M. Christophe FAURE – Dossier 262950065AER

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques suivantes :

<u>Opération : Electrification – Raccordement au réseau BT, sur voie publique, pour alimenter la construction de M. FAURE Christophe, située quartier St Victor, à partir du poste ST VICTOR</u>

Dépense prévisionnelle HT : 27 131,19 €
 Dont frais de gestion : 1 291,96 €

• Plan de financement prévisionnel

Financements mobilisés par le SDED : 17 723,49 €

• Participation communale: 9 407,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix POUR, 1 voix CONTRE et 7 abstentions, approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS ; approuve\_le plan de financement ci-dessus détaillé, s'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au receveur du SDED et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

#### OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE APRES DU CREDIT MUTUEL

La Commune de Saint Barthélemy de Vals, pour ses besoins de financement 2021, souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 100 000 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie. Une consultation a été réalisée auprès de 3 organismes bancaires. Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Mutuel pour un montant de tirage de 100 000 €.

Montant : 100 000 € Durée : 12 mois

Taux d'intérêt : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,60% Commission d'engagement : 0,10% avec un minimum de 150 euros

Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours Commission de non-utilisation : 0,15% calculée sur le montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser une ligne de trésorerie de 100 000 € auprès du Crédit Mutuel aux caractéristiques énoncées ci-dessus.

#### **BUDGET COMMUNAL - DELIBERATION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2021**

Suite à la demande du trésorier pour régularisation d'écritures comptables sur l'exercice 2020, certaines rectifications sont à apporter aux ouvertures de crédits prévues par le budget communal 2021. Il s'agit des modifications suivantes :

## **BUDGET COMMUNAL** Section d'investissement

#### **Recettes:**

c/041 – 2113 Terrains aménagés autres que voirie + 12 865,20

Dépenses :

 c/041 – 2128 Autres agencements et aménagement de terrains
 + 12 865,20

 c/2151-2005 Réseaux de voirie
 - 50 000,00

 c/2151-2103 Réseaux de voirie
 + 50 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les ouvertures de crédits prévues par le budget communal, suivant la liste indiquée ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

## APPROBATION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT BARTHELEMY DE VALS ET L'ACCA CHASSE

Monsieur le Maire rappelle que les ACCA sont investies d'une mission d'intérêt général en structurant les territoires de chasse, en garantissant le respect de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (article L422-2 du code de l'environnement), en apportant des garanties vis-à-vis du principe de propriété. Elles ont également une vocation sociale en mettant à disposition des territoires de chasse pour tous les habitants de la commune.

Au motif de l'intérêt général, la commune projette de donner à bail emphytéotique au profit de l'ACCA Chasse, la parcelle cadastrée B 741 en vue de l'installation de son local.

Ledit bail sera consenti au profit de l'association pour une durée de 30 ans moyennant le paiement d'une redevance fixe, annuelle, fixée à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix POUR et 1 abstention, autorise la commune à donner à bail emphytéotique la parcelle cadastrée B 741 à l'ACCA Chasse en vue de l'installation de son local et mandate Maître Agathe FUSTIER, Notaire à Saint Barthélemy de Vals pour établir le bail.

#### REGLEMENT D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les salles des fêtes peuvent, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général.

Quant aux autres utilisateurs, il y a le plus grand intérêt, dans le but de faciliter le développement des activités associatives ou d'apporter une aide efficace au développement des relations sociales entre les administrés, à ouvrir largement les portes de cette salle des fêtes.

Les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être définies afin que les mises à dispositions à ces catégories d'usagers se déroulent dans des conditions optimales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe de mise à disposition des salles communales ainsi que les conditions d'utilisation des dites salles telles qu'elles figurent en annexe;

#### DEMANDE DE SUBVENTION FIPD – SYSTEME DE VIDÉO PROTECTION

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Barthélemy de Vals souhaite renforcer les moyens de prévention et de sécurité sur la voie publique communale en mettant en place un dispositif de vidéo-protection doté de 21 caméras.

Au travers de cette démarche, la commune et ses partenaires entendent ainsi lutter plus efficacement contre certaines formes de troubles à la tranquillité publique et de phénomènes de délinquances.

M. POCHIC Claude, assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur la commune, a étudié un plan de déploiement apte à sécuriser la commune.

La commune entend solliciter le FIPD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du FIPD, engage les dépenses relatives à cet objet, qui seront prévues au budget et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

# MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDÉO PROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Barthélemy-de-Vals souhaite renforcer les moyens de prévention et de sécurité sur la voie publique communale en mettant en place un dispositif de vidéo-protection doté de 21 caméras.

Au travers de cette démarche, la commune et ses partenaires entendent ainsi lutter plus efficacement contre certaines formes de troubles à la tranquillité publique et de phénomènes de délinquances.

M. POCHIC Claude, assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur la commune, a étudié un plan de déploiement apte à sécuriser la commune.

Pour aider au financement de ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'une intervention régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhonalpins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région, adopte le programme de l'opération définit par le maître d'œuvre et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

### **AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATIONS**

Lors de cette séance, d'autres points ont été abordés :

- la tarification de la cantine pour les enfants de la classe ULIS
- l'obligation du port du masque lors de la vogue
- les travaux de voirie à venir
- l'inauguration du groupe scolaire le 22 octobre 2021
- la réunion des associations prévue le samedi 18 septembre 2021
- l'étude du cabinet BEAUR relative au projet de déviation de Villeneuve
- le prochain St'Barth actus
- les fêtes et manifestations du mois de Septembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Les Conseillers Municipaux Le I	Maire,
---------------------------------	--------

Ludwig MONTAGNE